XIII ANNEE N° 4096 MARDI 4 MARS 1902

LA CROIX

DE ROUBAIX-TOURCOING

PARIS, VIIIe
5, rue Bayard, 5,
Téléphone : 214.98 — 224.45

34, Grande-Rue, 34

35, Rue des Ursulines, 35

LILLE
15, rue d'Angleterre, 15,
Téléphone : 672

ADVENIAT REGNUM TUUM

LA JOURNÉE

C'est aujourd'hui, 3 mars, que Sa Sainteté Léon XIII, heureusement régnant, célèbre, à Saint-Pierre, le 25e anniversaire de son couronnement.

Le Saint-Père descend à Saint-Pierre et y assiste pontificalement à la messe célébrée par S. Em. le cardinal Serafino Vannutelli, le second doyen des cardinaux de la création de Léon XIII.

La basilique de Saint-Pierre est merveilleusement décorée.

×

Le premier procès contre la liberté de la charité commence aujourd'hui devant le tribunal correctionnel de Saint-Etienne.

Onze Sœurs gardes-malades des pauvres sont poursuivies pour avoir mis en commun leur vie d'abnégation et de dévouement envers les malades.

Après les avocats du barreau de Saint-Etienne, la population leur témoigne unanimement sympathie et reconnaissance. Une ovation leur est faite à leur entrée à l'audience.

×

La Chambre a terminé ce matin la discussion du budget de la guerre; ce soir, après avoir repoussé l'urgence sur une proposition réprimant les actes de corruption électorale commis par les ministres, elle a poursuivi l'examen du budget.

×

Le Sénat continue l'examen des articles du projet de loi sur la marine marchande.

×

Les fêtes du centenaire de Victor Hugo ont pris fin hier dimanche.

×

De violentes bagarres ont eu lieu hier à Paris, entre anarchistes et agents. 40 agents ont été blessés.

×

Peu à peu, on arrive à avoir des détails sur les récents combats entre Anglais et Boers dans l'Orange Est, aux frontières du Natal et dans le sud du Transvaal. — Il en résulte que lord Kitchener a considérablement grossi l'importance de ses succès, et qu'il exagère outre mesure le chiffre de ses prises de bétail.

×

Quoiqu'il n'y ait rien encore d'absolument sûr, on pense que la crise ministérielle d'Italie ne s'aggravera pas, parce que l'opposition a promis ses voix à M. Biancheri, à la présidence de la Chambre. M. Biancheri n'a, du reste, donné son assentiment à la combinaison qu'à la condition qu'il serait élu à la presque unanimité.

×

On craint une nouvelle grève à Barcelone, mais grève partielle seulement.

M. Sagasta est malade et ne pourra avant plusieurs jours assister aux séances du Parlement.

×

Le prince Henri de Prusse continue son voyage à travers les Etats-Unis. Partout il est l'objet de réceptions si enthousiastes, qu'on pourrait croire tous les Yankees devenus monarchistes.

Une politique & un homme

Les nouvelles très rassurantes de la santé de M. Waldeck-Rousseau nous permettent d'envisager sans malséance le cas où l'accident du 28 février aurait offert plus de gravité.

Le prétendu péril de la République dont M. Waldeck-Rousseau a pris prétexte pour constituer un Cabinet dit de défense républicaine eût disparu du coup, et la République se serait subitement trouvée assez saine et assez forte pour résister aux assauts furieux des communards et des anarchistes que le président du Conseil a enrégimentés pour la défendre à ses côtés.

Dans le ministère, dans sa formation comme dans la confection de son étiquette, M. Waldeck-Rousseau est tout.

Le Cabinet ne représente pas une politique définie. Il ne le peut pas, chacun de ses membres ayant une politique différente. Il n'est que le groupement d'opinions contraires autour d'un homme.

M. Waldeck-Rousseau disparaissant, le péril de la République s'évanouit, la défense républicaine s'anéantit, le ministère s'effondre, et celui qui lui succède est forcé de renoncer à une étiquette qui n'a jamais été prise au sérieux par les gens sensés.

Aussitôt, les 63 députés de la majorité qui se contentent présentement de crier : « Vive la Commune! » reprendraient leurs vieux errements et agiraient en communards; les autres iraient chacun où les mènent leurs précédents et leurs tendances.

La cacophonie dans le camp ministériel deviendrait, par la perte de M. Waldeck-Rousseau, le pendant de la confusion boulangiste après l'effondrement du général Boulanger.

Comment donc s'appelle la coalition d'opinions contraires en faveur, non pas d'une politique, mais d'un homme, coalition attachée à la vie d'un homme, et condamnée à la désagrégation le jour où cet homme ne sera plus?

N'est-il pas étrange que des républicains, qui prétendent professer une irréconciliable haine pour la dictature, appellent tous les républicains à suivre un homme, à lui obéir, à le servir, quitte à reprendre leur liberté, s'ils veulent à le perdre?

N'en arrivent-ils pas à convier leurs anciens amis à favoriser et à établir la dictature qu'ils prétendent haïr? Et leurs procédés d'excommunication, d'interdiction, de délation, d'incarcération, de spoliation et d'exil ne sont-ils pas les procédés précurseurs de la dictature? A quoi donc invitent-ils l'universalité du parti républicain en la pressant de s'abandonner tout entière à un homme? à quoi, si ce n'est à la dictature?

L'opposition est seule à avoir une politique. Les ministériels n'ont qu'un homme.

L'*Action libérale* a merveilleusement défini la politique de l'opposition : liberté pour tous, égalité devant la loi, droit commun.

Les ministériels ne peuvent même pas définir leur homme, car ils ignorent ses desseins; comme tous les ambitieux, il les renferme soigneusement, et ses amis sont obligés de s'en rapporter au personnage énigmatique qu'est leur maître. Ils placent non pas tous leurs œufs dans le même panier, mais toutes leurs convoitises sur la fortune de M. Waldeck-Rousseau, incapable de leur servir des dividendes, variables à l'infini suivant les prêteurs.

L'opposition a donc sur les ministériels l'avantage de la sécurité. Elle repose, en effet, sur des principes qui, à l'abri des inquiétudes d'accidents et de déconvenues, ne varieront pas. Ils sont aujourd'hui ce qu'ils étaient hier, et demeureront les mêmes, quand l'opposition sera devenue le pouvoir.

J. B.

LE JUBILÉ DE LÉON XIII

Notre correspondant particulier télégraphie :

Rome, 3 mars, midi.

La réunion des cardinaux et prélats a été avancée d'une demi-heure; elle a eu lieu à 10 heures du matin.

Les cardinaux ont revêtu la cappa dans la Salle des Paramenti, les archevêques, évêques et prélats dans la Loggia des Béatifications, au-dessus du portique de Saint-Pierre, puis se sont rendus à la Salle des Paramenti pour la formation du cortège qui se compose des gardes suisses, des maîtres de cérémonies, des procureurs généraux des Ordres religieux, des Bussolanti, des chapelains, des *clercs secrets*, des *chapelains d'honneur*, des camériers d'honneur et des camériers secrets, des prélats de la signature et autres dignitaires et titulaires de charges diverses, puis vient la Mitre du Saint-Hospice, la Croix papale, les Eminentissimes cardinaux et leurs caudataires, le Saint-Père et, après lui, divers dignitaires du Vatican, le majordome, les prélats protonotaires, les généraux d'Ordres, les gardes suisses, les archevêques et évêques assistants au Trône.

Le Pape occupe sa place habituelle dans ce cortège, mais il est dans sa *portantina* fermée et va ainsi jusqu'à la chapelle du Saint-Sacrement.

Là, le Pape monte sur la *sedia gestatoria* et la procession s'achemine dans Saint-Pierre où la messe est dite à l'autel papal.

On suit le rite des Chapelles papales, et la messe de l'anniversaire du couronnement est chantée par S. Em. le cardinal Serafino Vannutelli, qui est le *second* cardinal présent créé par le Pape Léon XIII; le premier est le cardinal Langénieux.

Il paraît qu'on avait offert au cardinal Langénieux de célébrer la sainte messe, mais le cardinal de Reims a décliné très modestement cette fonction.

La messe est célébrée suivant toutes les formes du cérémonial usité aux Chapelles sixtines. Les ornements sont blancs. Le Pape a la chape blanche et la tiare pour aller à l'autel et en revenir, et la mitre pendant la messe.

Les cardinaux sont en cappa de soie rouge.

Après la messe, le Pape étant sur la *sedia*, donne la bénédiction [illegible]

Le cortège revient dans le même ordre à la salle des Paramenti, et le Pape remonte à la chapelle du Saint-Sacrement, dans la *portantina*.

Il y a une tribune réservée comme d'habitude aux ambassadeurs et où prennent place les missions extraordinaires venues à Rome.

Le gouvernement italien est très ennuyé que l'empereur d'Allemagne ait envoyé une mission uniquement composée de militaires, ce qui est du reste l'usage du Kaiser pour les missions envoyées aux souverains.

Rome, 3 mars, 2 h. 35. — Contrairement à toutes les prévisions, la solennité à Saint-Pierre a été retardée d'une heure à cause de l'immense affluence des fidèles.

14 archevêques et évêques français étaient présents.

Le Pape a dû prendre les vêtements pontificaux dans la chapelle de la Piéta.

Aux acclamations du peuple chrétien, saluant le cortège, se mêlaient les sonneries des trompettes d'argent.

C'est devant l'autel de la Confession que Léon XIII a donné la bénédiction.

Aucun incident. A.

P.-S. — Les corps d'armes pontificaux, gardes nobles et gardes suisses rendaient les honneurs dans l'intérieur de la basilique.

Au dehors, sur la place et aux environs, des troupes italiennes et des gendarmes assuraient le service d'ordre.

Un autre correspondant nous donne ces détails :

Rome, 3 mars, 2 h. 30. — Le temps est couvert. Dès les premières heures de la matinée, la foule se dirige vers Saint-Pierre.

Un double cordon d'infanterie italienne rangée sur la place maintient l'ordre.

L'assistance est considérable; on l'évalue à 40 000 personnes.

Au moment où arrive le Pape les applaudissements éclatent; on agite les mouchoirs.

Le Pape souriant bénit toute cette foule enthousiaste.

La solennité est fort imposante.

Au moment de la bénédiction du Pape, une émotion extraordinaire s'empare de l'assistance et beaucoup versent des larmes. A la sortie du Saint-Père, les applaudissements et les acclamations redoublent. Et de nouveau le Pape souriant bénit son peuple.

LE PREMIER PROCÈS CONTRE LA CHARITÉ

(Par télégrammes de notre envoyé spécial)

Saint-Etienne, le 3 mars.

C'est dans les Alpes que s'est plaidé le procès de la liberté d'enseignement; c'est au cœur de la France, dans la ville noire et active sur laquelle la croix du mont Sainte-Barbe étend ses immenses bras, que va, tout à l'heure, se plaider celui de la liberté de la charité. On veut interdire aux catholiques de se dévouer pour ceux qui souffrent, et, s'ils persévèrent, on les livre aux tribunaux.

Et pourquoi? Pourquoi 11 modestes religieuses dévouées uniquement aux pauvres vont-elles prendre place sur les bancs de la correctionnelle? Pourquoi remplaceront-elles, aujourd'hui, les voleurs et les filles des rues; pourquoi agiteront-elles devant elles le spectre de la loi, les menacera-t-on, les condamnera-t-on à l'amende, en attendant la prison, pourquoi les chassera-t-on?

Pourquoi? La réponse est dans le bien qu'elles font.

En les traquant, en voulant les proscrire, les sectaires ont un but.

Quand on connaît une Petite-Sœur de l'Assomption, on cesse de la haïr, et quand on se prend à l'aimer on professe le même amour pour la religion qui la fait se dévouer pour les malheureux.

Je ne dirai pas l'immense bien accompli par ces servantes des pauvres, il faudrait des volumes; je me bornerai à raconter simplement ce que j'ai entendu, ce que j'ai vu dans cette ville de Saint-Etienne où pour la première fois on les poursuit.

Installées, le 3 mars 1892 — il y a juste dix ans — par le P. Pernet, leur saint fondateur, en plein faubourg ouvrier, 17, rue Ferdinand, elles rendirent aussitôt de si grands services que, non seulement leur nombre — elles étaient 5 — dut être doublé, mais qu'en février 1900, il fallut créer une seconde maison, 22, rue Paillon, dans un autre quartier ouvrier, Saint-Ennemond.

En moins de neuf ans, de 1892 à 1901 les Petites-Sœurs que l'on persécute ont soigné à Saint-Etienne 1672 grandes personnes et 1709 enfants. Et dans quels taudis vont-elles accomplir leur œuvre de charité!

Hier soir, je venais de rendre visite à Sœur Lucie, supérieure de la maison de la rue Paillon, et j'allais me retirer quand rentra une Petite-Sœur.

Sa large manche était tachée de sang, de ses vêtements se dégageait une odeur repoussante.

— Vite, allez vous changer, lui dit Sœur Lucie, pendant qu'inquiet je lui demandais si elle ne s'était pas blessée.

— Non, me répondit-elle, je viens de soigner une malade.

Intrigué, j'attendis quelques minutes, et quand blanche et propre apparut la Petite-Sœur, je la questionnai sur les soins qu'elle venait de donner. Modeste, comme toutes ces héroïnes, elle s'écria : « Oh! je n'ai rien fait de bien difficile, j'ai pansé une vieille fille. »

Ce qu'elle ne me disait pas, la Petite-Sœur, ce que j'ai appris ensuite, c'est que la vieille fille en question était couverte de vermine. Elle n'avait pas été peignée depuis des années, et la religieuse avait dû lui couper les cheveux, la changer complètement de linge, faire le lit et le ménage. Quand elle eut achevé cette opération, ses mains étaient couvertes de croûtes et de sang, ses habits tachés et remplis de toutes les variétés de la vermine.

C'est ce que la Petite-Sœur appelait faire une besogne peu difficile.

Les ouvriers stéphanois ne sont pas très heureux : une pièce constitue tout leur logement; c'est la même chambre qui sert de dortoir au père, à la mère et aux enfants, de salle à manger et de cuisine. L'air est infect, raréfié par le feu ardent qui ne cesse de brûler dans les poêles, le charbon est si bon marché!

Quand la religieuse entre, elle s'empresse de donner des soins au malade, débarbouille les enfants, les envoie à l'école, fait le ménage, la cuisine pour toute la famille, et ne se retire que lorsqu'on n'a plus besoin de ses services. De rétribution, elle n'en accepte point, pas même sous la forme d'un verre d'eau ou d'un morceau de pain.

De tels soins, de semblables dévouements ne restent pas sans résultats.

Ce n'est du reste que pour cela que l'on les poursuit. Si elles enseignaient le mal, si elles montraient aux malheureux qu'elles soignent le chemin du théâtre ou celui de la Loge, si elles corrompaient l'âme au lieu de la purifier, on ne les inquiéterait pas.

Mais il est des limites à toutes les persécutions, et il semble qu'en poursuivant ces bienfaitrices des pauvres on les ait franchies.

Des ouvriers mineurs qui ne connaissaient des Petites-Sœurs que le bien qu'ils en avaient entendu dire, prirent ces temps derniers l'initiative d'une immense pétition en leur faveur.

Ce fut une véritable traînée de poudre : 36 000 signatures d'ouvriers et d'ouvrières furent recueillies en quelques jours.

C'est dire combien la population stéphanoise tient à ses Petites-Sœurs.

Depuis l'annonce du procès, ce n'est d'ailleurs qu'un défilé incessant d'ouvriers, d'ouvrières qui viennent assurer les religieuses de leur dévouement.

Il y a quatre jours un employé des chemins de fer envoyait sa femme dire aux Sœurs :

— Si on vous chasse de chez vous, je mets deux pièces à votre disposition. Je ne suis pas riche, mais je ne suis cependant pas dans la misère. Je ne vous fais pas cette confidence pour me vanter, mais afin que vous sachiez que vous ne serez pas à notre charge.

Et une ouvrière passementière, mère de sept enfants, pleurant à chaudes larmes, disait, hier encore, aux religieuses :

— Nous n'avons pas le sou, mais nous vous trouverons bien une pièce, nous ne vous laisserons pas partir.

Même note chez les ouvriers. La Supérieure de la rue Ferdinand a eu toutes les peines du monde à calmer l'un d'eux, qui voulait aller protester en plein tribunal.

— Si vous êtes condamnées, lui disait-il, je me ferai chauffer, mais ils n'y perdront pas.

Une centaine d'hommes dont les familles ont été soignées par les Petites-Sœurs sont venus dans la soirée du dimanche leur rendre visite. Plusieurs se sont éloignés en pleurant quand ils ont appris que l'on pourrait faire partir les religieuses.

Jamais l'on a vu un tel élan de sympathie. C'est que cet élan de sympathie part du peuple et d'un peuple qui connaît celles que l'on veut chasser.

Il sait que plusieurs ont quitté châteaux et salons pour se faire servantes des pauvres; il sait que l'une d'elles, morte récemment, n'avait jamais, étant dans le monde, voulu boutonner elle-même ses bottines, et que, religieuse, elle avait pansé les plaies les plus répugnantes; il sait que plusieurs sont tombées en luttant contre la souffrance, que d'autres, exténuées de fatigue, sont allées rendre leur belle âme à Dieu, auprès de la tombe du P. Pernet.

Il sait tout cela. Aussi que l'on ne touche pas à ses Sœurs!

J. C.

L'audience

L'arrivée des Petites-Sœurs au tribunal ne passe pas inaperçue.

Devant le palais sont massées environ un millier de personnes.

Dès que les religieuses apparaissent, une immense clameur s'élève de cette foule :

« *Liberté! liberté!* crie-t-on! *Vivent les Petites-Sœurs.* » On applaudit, on applaudit encore, jusqu'au vestibule de la Chambre de police correctionnelle.

Les Petites-Sœurs émues rougissent et remercient. Le spectacle est vraiment grandiose et émouvant.

Les portes du tribunal sont à peine ouvertes que l'enceinte réservée au public se remplit; elle est bientôt comble, archi-comble.

Tout le monde vénère et respecte ces vaillantes religieuses.

Le barreau de Saint-Etienne comprend 37 membres; 34 se sont offerts pour défendre les Sœurs.

Ils sont tous présents à l'audience, mais seuls prendront la parole Mes Mulsant, bâtonnier; Bréchignac, ancien bâtonnier; Germain de Montauzan et Boudoint, membres du Conseil de l'Ordre; Prénat, Tézenas du Montcel, Mazodier et Balay.

Mais voici que de nouveaux bravos éclatent : ce sont les prévenues qui font leur entrée dans la salle de police correctionnelle.

De nouvelles acclamations ont lieu pendant cinq minutes; le président, M. Gast, est impuissant à obtenir le silence.

Sur les bancs des prévenus est assis un malfaiteur de droit commun, les religieuses vont se placer à côté de lui, mais le public proteste et l'appariteur installe les religieuses dans un banc derrière les avocats.

Le calme rétabli, le président déclare l'audience ouverte : il est 1 heure.

A côté de M. Gast siègent M. Montaigut et Leygues, juges. Le siège du ministère public est occupé par M. le procureur de la République Mallin.

On juge d'abord un voleur qui avoue, le procureur requiert l'indulgence du tribunal et réclame la loi de sursis; elle lui est accordée.

Le ministère public va-t-il tout à l'heure prendre la défense des Sœurs?

Telle est la question que l'on se pose pendant que l'huissier procède à l'appel des religieuses.

On leur fait quitter leurs places, on les fait ranger en demi-cercle devant le tribunal, face au Christ qui ici étend encore ses bras sur les magistrats.

L'interrogatoire

Le président interroge d'abord les 11 prévenues sur leur identité, puis leur indique l'inculpation qui pèse sur chacune d'elles.

« Vous êtes prévenues, leur dit-il, d'avoir à Saint-Etienne, depuis le 3 octobre 1901, fait partie d'une Congrégation non autorisée, ayant continué d'exister après la loi du 1er juillet 1901, sans vous être conformées aux prescriptions de l'article 18 de cette loi?

Cette Congrégation, connue sous le nom de « Petites-Sœurs de l'Assomption », est-elle distincte de la Congrégation des Pères de l'Assomption déclarée dissoute par arrêt de la Cour de Paris?

R. Nous sommes, répond Sœur Marie de l'Annonciation, Supérieure de la rue Ferdinand, complètement indépendantes de la Congrégation des Pères de l'Assomption.

Notre Supérieur est S. Em. le cardinal archevêque de Lyon.

D. — Votre Congrégation ou association a-t-elle été approuvée par l'autorité religieuse?

R. — Oui, par toutes les autorités ecclésiastiques.

D. — Dans quelles conditions s'est faite cette approbation?

R. — Je n'en sais absolument rien.

D. — Votre association fait-elle partie de l'association qui a son siège à Paris?

R. — Je suis des Petites-Sœurs de l'Assomption, je ne sais rien de plus, mon avocat s'expliquera pour le reste.

D. — Vivez-vous en commun?

R. — Nous devons vivre ensemble pour accomplir notre œuvre.

D. — Avez-vous des règles communes?

R. — Mon avocat répondra à cette question dans sa plaidoirie.

D. — Ce qui caractérise une Congrégation, ce sont les vœux. Avez-vous fait les vœux de pauvreté, d'obéissance et de célibat?

R. — Ceci est une question purement personnelle. Je vous demanderai la permission de n'y point répondre.

D. — Depuis la nouvelle loi, avez-vous transformé votre manière de vivre à l'extérieur?

R. — Nous n'avions pas de raison de le faire.

D. — L'immeuble de la rue Ferdinand que vous occupez est-il votre propriété?

R. — Je suis simplement locataire.

D. — Quel but poursuit votre association?

R. — Nous n'avons d'autre but que de secourir les malades pauvres. Nous ne soignons pas les riches.

Cette première partie de l'interrogatoire est faite à voix basse.

C'est à peine si l'on entend les questions du président.

Lorsque l'interrogatoire de Sœur Marie de l'Annonciation est terminé, M. le procureur de la République demande la parole.

Le procureur intervient

— Je vous prie, Monsieur le président, dit-il, de faire asseoir les Petites-Sœurs après l'interrogatoire de chacune d'elles, derrière les avocats.

— Les Petites-Sœurs sont heureuses de rester sur ces bancs, dit Me Tézenas, en désignant les bancs des malfaiteurs de droit commun. (On applaudit.)

— Moi, je m'y oppose réplique le procureur, elles ne resteront pas sur ces bancs. Je ne le souffrirai pas.

Des applaudissements plus nourris éclatent; on crie, on acclame.

Le procureur fait amener par les gendarmes devant le tribunal un manifestant et requiert son expulsion.

Les gendarmes entraînent le [illegible] hors de la salle et l'incident [illegible].

Sœur Marie-Lucie, Supérieure de la maison de la rue Paillon, est la seconde interrogée.

Comme Sœur Marie de l'Annonciation elle refuse de répondre à la question des vœux et déclare que, tout entière aux soins à donner aux malades, elle n'a guère eu le loisir d'étudier la loi.

— Aussi, ajoute-t-elle, je ne puis que m'en rapporter à mon avocat pour ma défense.

D. — Vous auriez dû, dit le président, solliciter l'autorisation; vous ne l'avez pas fait, aussi votre association est-elle dissoute de plein droit depuis le 3 octobre.

C'est ce que soutiendra la prévention.

R. — Je n'avais pas qualité pour demander une autorisation, ceci a la question de Congrégation mon avocat vous répondra.

Les 9 autres religieuses font des réponses identiques : la question des vœux ne regarde pas le gouvernement, déclarent-elles.

— C'est une affaire de conscience. C'est une question intime que nul n'a le droit de nous peser.

L'interrogatoire est terminé à 2 h. 1/2; à maintes reprises il a dû être interrompu, les bruits venant du dehors empêchant d'entendre.

Sur la place du Palais, la foule n'a en effet cessé de stationner.

Ce ne sont que cris et ovations. Un malheureux qui a voulu critiquer les religieuses est violemment pris à partie.

Une bagarre se produit; tous les agents de Saint-Etienne sont mobilisés, ils ne parviennent pas cependant à rétablir l'ordre.

Il y a de l'orage dans l'air, et l'on sent nettement que l'on n'arrachera pas les Petites-Sœurs à Saint-Etienne sans des troubles graves.

Celles-ci, malgré le procureur, sont obligées de s'asseoir sur les bancs des malfaiteurs, les places situées derrière les avocats étant occupées.

Le réquisitoire

M. Mallin, procureur de la République, a la parole.

— Tout ce qui peut se dire sur la loi des associations, dit-il, a été dit à la tribune française. Je ne répéterai que les déclarations du gouvernement au sujet des Congrégations charitables.

Le ministère a assuré ces Congrégations de l'approbation. (Murmures.)

Messieurs, s'écrie le procureur, vos murmures sont inconvenants, ils ne m'empêcheront pas de continuer.

Je préviens cependant que je requerrai contre ceux que je verrai m'interrompre.

Les orateurs catholiques, les de Mun et les autres qui ont pris la parole à la Chambre

INFORMATIONS DU SOIR

SON EM. LE CARDINAL RICHARD A ROME

Plusieurs journaux publient cette dépêche datée de samedi :

Une agréable surprise était réservée aujourd'hui au cardinal Richard.

Il assistait à un déjeuner donné à la procure de Saint-Sulpice, où l'on fêtait ses 84 ans. Parmi les convives étaient les cardinaux Coullie, Langénieux et Mathieu.

A la fin du déjeuner est arrivé un envoyé du Vatican apportant une lettre très affectueuse de Saint-Père et un magnifique bouquet de fleurs cueillies dans les jardins du palais apostolique.

M. LE CHANOINE LEFEBVRE

On annonce que M. Lefebvre, chanoine du Chapitre de Notre-Dame, vient d'être nommé, par le ministre des Cultes, vicaire général à l'archevêché de Paris, en remplacement de M. Bureau, décédé.

M. Lefebvre a dû donner sa démission de chanoine pour occuper ses nouvelles fonctions.

A L'ELYSÉE

Le président de la République a reçu ce matin : MM. Pallain, gouverneur de la Banque de France; Cantel, évêque d'Oran; Julien Decrais, ministre de France au Brésil; Varagnac, maître des requêtes au Conseil d'Etat; le colonel Bellanger, de Montbrison; Forgeot, le Dr Charcot et Georges Hugo, Durand, conseiller à la Cour des comptes, et une délégation de l'œuvre de l'orphelinat de l'enseignement primaire qui lui a été présentée par M. Mézières.

Le président de la République a reçu également le général Duchesne.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

Le pari mutuel et la Ville de Paris

Le groupe des députés de la Seine a décidé de demander que la Commission chargée, au ministère de l'Agriculture, de la répartition des fonds provenant du pari mutuel, contienne une plus forte proportion de représentants parisiens et que le 2 % prélevé pour l'Assistance publique soit élevé à 3 %.

Une démarche sera faite en ce sens auprès des pouvoirs publics par MM. Brisson, Baulard, Cochin et Bompard.

Les vingt-huit jours et les treize jours

Le rapport de M. Gervaise, fait au nom de la Commission de l'armée et distribué aujourd'hui à la Chambre, conclut au rejet de la proposition de loi de M. Albert Gallot et plusieurs de ses collègues, laquelle avait pour objet d'exempter des exercices des vingt-huit jours et des treize jours tous les Français ayant fait trois ans de service militaire.

La loi de finances

M. Gauthier de Clagny vient de déposer l'amendement suivant à la loi de finances :

« Tout contribuable dont la cote personnelle mobilière est augmentée de plus de de 5 % pour la part de l'Etat, par application de l'article 3 paragraphe 2, de la loi du 13 juillet 1901 (amendement Lemoigne) sera dégrevé d'office d'une somme égale à cette augmentation.

Le montant de ce dégrèvement sera prélevé sur le crédit ouvert au chapitre 105 du ministère des Finances (dégrèvements et non-valeurs).

Cet amendement a pour objet de remédier aux inconvénients résultant de l'application de l'amendement Lemoigne.

ÉCHOS DU SÉNAT

Les activités

Le groupe agricole du Sénat s'est réuni cette après-midi sous la présidence de M. Gomot.

Il a approuvé le rapport de M. Durand-Savoyat sur la proposition de loi votée par la Chambre des députés, frappant les mistelles étrangères à leur entrée en France et en Algérie du droit sur l'alcool et du droit sur le moût de raisin frais.

Le service de deux ans

M. de Montfort a déposé une proposition de loi, formant contre-projet au texte de la Commission de l'armée, sur la réduction du service militaire à deux ans.

Cette proposition tend à modifier la loi de 1889, qui a réduit progressivement de deux années la durée du service actif.

Elle maintient le principe du service de trois ans, mais elle applique dans sa pratique, le service de deux ans, par la voie de libération anticipée.

Elle admet la suppression des dispensés des articles 21 et 23, mais elle augmente le nombre des dispensés à titre de soutien de famille, ces dispensés n'étant astreints qu'à six mois de service.

Elle encourage, par de nouveaux avantages, le rengagement des hommes de troupe, et proportionne exactement, afin de maintenir les effectifs complets, le nombre des libérations anticipées à celui des rengagements contractés.

La portion du contingent qui doit faire trois ans, et qui doit diminuer progressivement par le jeu de la loi, est déterminée par sort.

Saïgon, *viâ* Malte, 2 mars. — Le gouverneur général vient d'inaugurer, en grande pompe, le chemin de fer de Hanoï à Haïphong.

M. Doumer avait pris place dans un train spécial, accompagné des membres du Conseil supérieur, de l'amiral Pottier, de M. Beau, notre ministre plénipotentiaire en Chine, et du roi d'Annam.

M. Doumer s'est embarqué aujourd'hui, avec l'amiral Pottier, sur le croiseur *D'Entrecasteaux*, pour rejoindre Saïgon, où il comptait arriver mardi.

LE CONGRÈS SOCIALISTE DE TOURS

On télégraphie de Tours, 3 mars :

La première séance du Congrès socialiste, commencée hier soir, à 9 heures, n'a pris fin qu'à 3 heures ce matin.

On y a commencé la discussion générale du programme du parti socialiste soumis au Congrès par le Comité général.

M. Gabriel Deville a ouvert le débat :

« Le socialisme, dit-il, est né de la Révolution française.

» Nous devons être collectivistes, et c'est ce qui nous distinguera des partis républicains radicaux. »

En ce qui concerne le refus des crédits militaires, M. Deville est d'avis qu'il faut limiter ce refus au cas où les crédits ne seraient pas justifiés par les besoins de la défense nationale.

Il demande la suppression, dans la déclaration du parti, du mot « révolutionnaire » qu'il trouve trop équivoque. Il faut s'entendre, dit-il, sur le sens du mot : si on ne le supprime pas, il faudra l'expliquer.

Il demande l'adjonction du referendum dans le programme et propose d'autres modifications d'ordre secondaire, notamment en ce qui concerne la suppression des armées permanentes.

Sur le programme économique, M. Deville critique, dans le projet soumis au Congrès, l'article qui vise la suppression de la dette publique.

« C'est pure folie, dit-il, car cette suppression c'est la socialisation immédiate des moyens de production. On conviendra que ce n'est guère réalisable aujourd'hui. »

Après lui, d'autres orateurs, M. Renaudel, M. Poulain, député des Ardennes; M. Bagnol, M. Revelin, professeur de philosophie; M. Briand, M. Gérault-Richard, M. Herve, le professeur sans-patrie, viennent très longuement, et en termes diffus, expliquer leur conception du socialisme.

Le sans-patrie Hervé ne croit pas qu'on se découvre devant le drapeau comme devant le Saint Sacrement et considère la patrie comme une marâtre. Le socialisme doit empêcher les guerres européennes et renoncer aux guerres coloniales.

M. Jaurès clôt le débat par un discours.

Il estime que les révolutions ne sont efficaces qu'avec l'appui de la majorité. Il admet les milices, quoiqu'elles absorberaient les deux tiers du budget. Il ne croit pas à la révolution par la grève générale.

En terminant, il déclare que l'expérience ministérialiste ne doit pas se renouveler immédiatement.

Il faut un recul nécessaire pour pouvoir juger les effets de la première expérience de participation au pouvoir; seulement il ne faut pas, non plus, repousser ce moyen que les socialistes belges peuvent être obligés d'employer demain s'ils obtiennent le suffrage universel.

LA CONFÉRENCE DES SUCRES

Bruxelles, 3 mars. — On assure de source autorisée que le projet de convention sucrière, publié hier par un journal, ne donne pas le texte complet.

Un autre journal affirme aujourd'hui que des modifications sont encore probables.

LA SITUATION A BARCELONE

Barcelone, 3 mars. — Les patrons métallurgistes ont nommé une Commission chargée d'étudier et de proposer immédiatement des réformes pour améliorer la situation des ouvriers qui ont repris le travail.

On craint quelques grèves partielles, entre autres celle des charretiers. Le capitaine général a décidé que les résolutions approuvées par les patrons et les ouvriers charretiers seraient observées. Sinon, il fera preuve de sévérité. Il a pris ses dispositions en conséquence. Des soldats conduisent les voitures.

Aujourd'hui passeront en Conseil de guerre deux individus qui ont fomenté la grève.

A Manlieu, la police a arrêté le frère du *général carliste Moore* et l'a mis à la disposition des autorités militaires.

LES ÉLECTIONS EN BULGARIE

Sofia, 3 mars. — Les élections ont eu lieu avec le plus grand calme dans tous les pays. On connaît jusqu'à présent les résultats de 103 scrutins sur 169. On a élu jusqu'ici 70 candidats gouvernementaux et 33 candidats de l'opposition.

La majorité paraît assurée au gouvernement.

ÉLECTIONS AUX CONSEILS GÉNÉRAUX

Hautes-Pyrénées. — Dans le canton de Galan, M. Castets a été élu hier par 614 voix contre 554 à M. Labroquère, progressiste.

Cette élection avait lieu à la suite de l'annulation par le Conseil d'Etat, des précédentes opérations électorales qui avaient donné à M. Labroquère, bâtonnier des avocats à Montpellier, frère du candidat actuel, deux voix de majorité.

CRUES ET INONDATIONS

Montluel (Ain). — Par suite des pluies abondantes tombées ces jours derniers, la rivière Seraine a débordé de toutes parts dans les plaines de Montluel à Beynost qui sont complètement inondées. Les dégâts sont importants. La route de Thil à Montluel est coupée. La fabrique de couvertures Arcary est complètement submergée. On craint, si les pluies continuent, que Montluel ne soit inondé.

LA GRÈVE DES ALLUMETTIERS

Marseille, 3 mars. — Les ouvriers et ouvrières de la manufacture d'allumettes du Prado qui, pour manifester leur solidarité avec les ouvriers d'Aubervilliers, avaient décidé d'abandonner le travail pendant quarante-huit heures ont réintégré ce matin leurs ateliers.

La manufacture fonctionne normalement.

LES TOMBOLAS A PARIS

Les membres de la municipalité de Prague partiront ce soir, par le train de 6 h. 20, de la gare du Nord, pour se rendre à Bruxelles; seul M. Sch, député, président du Conseil municipal de Prague, partira pour Mézières.